

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 JUIN 2022

Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Conformément à l'article II.4.1 des statuts de l'EPCC détaillant les attributions du conseil d'administration et explicitant que ce dernier délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice,

Considérant que le conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de l'EPCC par les comptables publics de l'établissement : Madame Liliane Sturiale du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 et Monsieur Nicolas Defoort du 1^{er} juin au 31 décembre 2021.

A ce titre, le compte de gestion, ci-annexé, a été transmis à l'établissement dans les conditions fixées à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement est constitué du vote par le conseil d'administration du compte de gestion établi par le comptable assignataire et du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et que toutes les opérations d'ordre ont été passées,

Considérant que le compte de gestion, certifié conforme au compte administratif, par l'ordonnateur fait apparaître les résultats suivants :

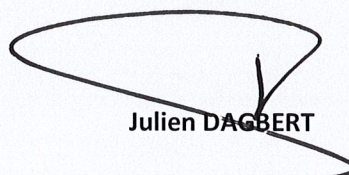
		Dépenses	Recettes	Solde
2021	Fonctionnement	953 822,17 €	961 430,56 €	7 608,39 €
	Investissement	7 337,37 €	8 037,95 €	700,58 €
Reports de 2020	Fonctionnement		240 390,30 €	240 390,30 €
	Investissement	3 917,00 €		-3 917,00 €
Total		965 076,54 €	1 209 858,81 €	244 782,27 €

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2021.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le compte de gestion 2021 de l'EPCC tel que présenté en annexe.

Le Président,

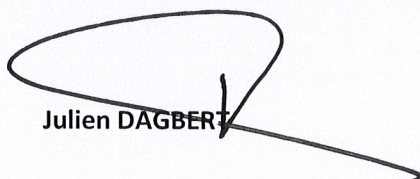

Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : 23 JUIN 2022

Le Président


Julien DAGBERT

REÇU LE
20 JUIN 2022

